

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 novembre 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GRÉGOIRE—A PROPOS D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE DES TRANSPORTS

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège relativement à certaines paroles que l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer), que je vois maintenant à son siège, a prononcées il y a deux jours, lors de l'ouverture de l'aéroport de Bagotville. A cette occasion-là, il a tenté d'induire en erreur, volontairement ou involontairement, la population de Saguenay-Lac Saint-Jean, ainsi que certains députés de cette Chambre. Ces paroles étaient à l'effet que:

Paul Hellyer a enfin rendu hommage au député de Chicoutimi à la Chambre des communes, M. Paul Langlois, qui a été le principal artisan de cette magnifique réalisation ...

Il parlait de l'aérogare de Bagotville.

Or, monsieur l'Orateur, les faits prouvent le contraire. M. Maurice Côté, alors député de Chicoutimi et moi-même, de 1963 à 1965, avons échangé de la correspondance et soulevé à plusieurs reprises le problème à la Chambre, de telle sorte que le 19 mai 1965, le ministre des Transports de l'époque, M. Pickersgill, disait à ce moment-là, qu'il prévoyait une dépense de \$300,000 pour la nouvelle aérogare de Bagotville, et de \$175,000 pour les aménagements, et que des appels d'offres seraient faits en septembre suivant, c'est-à-dire en septembre 1965, et ce, avant même que le député Langlois soit élu.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable député. Quand le député m'a donné préavis de sa question de privilège, je lui ai exprimé mes réserves à ce moment-là. Je dois maintenant lui dire de façon formelle qu'il n'y a vraiment pas de question de privilège dans le point qu'il vient de soulever.

Un député ne peut pas fonder une question de privilège, à la Chambre, sur une déclaration faite en dehors de celle-ci dans des circonstances semblables. L'honorable député a peut-être un grief légitime à l'endroit du ministre, mais je ne crois pas qu'il y ait matière à question de privilège.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, mon grief est le suivant: c'est qu'il y a contradiction entre les déclarations de deux ministres.

**M. l'Orateur:** Malheureusement, je ne crois pas que ce soit là une question de privilège.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, si ce n'est pas une question de privilège, c'est de la malhonnêteté intellectuelle de la part d'un ministre.

[Traduction]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—LES PROPOSITIONS VISANT À UNE SOLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre suppléant pourrait faire connaître à la Chambre quelles propositions d'ordre pratique lui-même et son gouvernement présentent en vue d'apporter une solution à la crise qui sévit dans l'île de Chypre?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami se rend compte, j'en suis certain, que pendant que les négociations sont en cours, il n'est pas toujours souhaitable de donner avec précision la réponse que demande sa question. Mais, pour autant que l'on puisse traiter de cette question présentement, j'aimerais rappeler à la Chambre ma déclaration de la semaine dernière, savoir qu'avant le début des hostilités à Ayios Theodoros, à Chypre, le Canada s'était employé à mettre au point certaines propositions en vue d'une intervention rapide du Conseil de sécurité des Nations Unies qui permettrait à l'ONU et à son représentant spécial à Chypre de travailler efficacement au maintien de la paix dans l'île.

Depuis dimanche soir, nous participons à Ankara, Athènes, Nicosie, Londres, Ottawa et Washington, avec des représentants des États-Unis et du Royaume-Uni, à une série d'entretiens destinés à clarifier les attitudes et les propositions des deux principales parties en cause, afin qu'aucun malentendu ne puisse provoquer une catastrophe et que chacune des parties puisse étudier les idées de l'autre en vue d'en arriver au compromis recherché en ce moment même.